

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
Recommandations de la Cellule Agro Météorologique
Période : du 17 au 23/04/2023

Nous recommandons aux agricultures et éleveurs ce qui suit :

❖ Production végétale :

• Les grandes cultures : Céréales

- Surveillance et traitement localisé contre Fusariose, Oidium, Ver blanc, Maladies foliaires, Rouille jaune et brune et Pucerons des racines ;
- Irrigation de complément selon nécessité..

Les cultures maraîchères :

Pour la Pomme de terre, Tomate arrière-saison et les cultures sous serres :

- Traitement contre Mildiou, Puceron et Alternaria de la Pomme de terre et Rouille sur l'Ail ;
- Traitement contre Alerariose, Acariens, Mineuse, Mildiou et Botrytis de la Tomate (Mostaganem et Tlemcen) ;
- Respect des mesures prophylactiques ;
- Désherbage, effeuillage et ébourgeonnage ;
- Fertigation selon nécessité.-Respect du DAR.

• L'Arboriculture

Observations: Pour l'ensemble des espèces arboricoles, respect du délai avant récolte, désherbage autour des arbres et disage des vergers.

1- L'Agrumiculture

- Traitement contre Acariens et Pucerons ;
- Taille des vergers récoltés (var. tardives);
- Epannage de la fumure azotée pour les variétés en stade floraison
- Irrigation selon nécessité ;
- Entretien du réseau d'irrigation.

2- L'Oléiculture

- Epannage du 1^{er} apport azoté ;
- Poursuite traitement contre Teigne et Œil de Paon;
- Apport d'irrigation sur l'oléiculture intensive et semi-intensive ;
- Entretien du réseau d'irrigation localisé.

3- La viticulture:

- Remise à plat du sol qui doit être propre surtout dans les zones gélives ;
- Surveillance et traitement préventif contre Oïdium et Mildiou dans les zones précoces ;
- Fin attachage des sarments ;
- Poursuite greffage en fente (nouveau vignoble) ;
- Mise en place des piquets pour les plantations de l'année précédente.

4- Les Rosacées à pépins

- Traitement pré-foliaire contre Tavelure, Monilia, Oïdium et Pucerons ;
- Enfouissement des engrais verts ;
- Poursuite épandage de la fumure azotée ;
- Début récolte des neffles précoces.

5- Les Rosacées à noyaux

- Surveillance et traitement préventif contre Cloque, Pucerons, Monilia et Coryneum dès la chute des premières feuilles ;
- Traitements pré-floraux pour les variétés tardives en altitude ;
- Enfouissement des engrais verts ;
- Epannage du 1^{er} apport azoté avant floraison.

6- Les nouvelles plantations 2022-2023 :

- Poursuite épandage d'engrais d'entretien;
- Préparation du terrain pour les nouvelles plantations.

La Phoeniciculture: (le Palmier Dattier)

- Surveillance et traitement contre pourriture du cœur et de l'inflorescence ;
- Entretiens des Palmerais ;
- Nettoyage et entretien des lieux de stockage;
- Signalisation de la cochenille blanche (Adrar).

❖ Production animale :

Apiculture :

- Peuplement et développement des ruches ;
- Mise en place des cadres de cire gaufrée ;
- Mise en place des tapis à pollen ;
- Elevage des reines ;
- Production de la gelée royale ;
- Essaimage artificielle ;
- Mise en place des hausses et des grilles à reines ;
- Production de miel orangé ;
- Transhumance vers les steppes (Moutarde blanche).

Aviculture :

- Nettoyer régulièrement les bâtiments, l'équipement et les véhicules ;
- Procéder à la dératisation autour des bâtiments d'élevage et doter les fenêtres de grillages ;
- Mettre un autoluve à l'entrée de l'exploitation et un pédiluve à l'entrée du bâtiment d'élevage ;
- Entretien des installations ;
- Gérer l'élimination des carcasses et la manipulation du fumier ;
- L'aliment doit être équilibré en énergie, protéines, minéraux et en vitamines et stocker dans des bonnes conditions;
- Minimiser l'écart thermique entre jour et nuit en respectant le planning des températures selon les âges ;
- Respecter la règle du vide sanitaire ;
- Respect de protocole de prophylaxie médicale (la vaccination) ;
- En cas de pathologie ; faire appel à un vétérinaire (l'automédication est à éviter).



Ruminants :

- Faire un traitement antiparasitaire et vacciner contre l'entérotoxémie avant de mettre les animaux au pâturage ;
- Désinfecter le cordon ombilical pour éviter les problèmes sanitaires chez les agneaux nouveau-nés ;
- Respecter les règles d'hygiène des bâtiments et du matériel utilisé dans l'élevage ;
- Mettre en place un autoluve à l'entrée de l'exploitation et un pédiluve à l'entrée des étables ;
- Limiter l'accès aux personnes étrangères ;
- contrôler l'introduction des nouveaux animaux ;
- Installer les pierres à lécher ;
- Lutter contre les rongeurs et les insectes ;
- Protéger le cheptel des animaux errants et des oiseaux sauvages ;
- Parage des anglons pour éviter les affections podales ;
- Eliminer les cadavres par enfouissement et mettre la chaux ;
- En cas de maladie, isoler les animaux malades des animaux sains et faire appel à un vétérinaire.

Cuniculture :

- Le bâtiment d'élevage doit être isolé, ventilé, éclairé et loin des agglomérations ;
- Stocker l'aliment à l'abri de l'humidité et des rongeurs ;
- Le système d'abreuvement doit assurer une eau fraîche propre et à volonté,
- Nettoyer et désinfecter le bâtiment au moins 7 jours avant la mise en place des lapins ;
- Mise en quarantaine des nouveaux lapins (15 jours minimum) ;
- Procéder à la dératisation autour des bâtiments d'élevage ;
- Mise en place de pédiluve et de rotoluve ;
- Limiter l'accès aux personnes étrangères ;
- Application d'un protocole des vitamines, oligo-éléments, hépatoprotecteurs et aussi des antiparasitaires pour renforcer le système immunitaire afin d'éviter les maladies et d'améliorer les performances zootechniques du cheptel ;
- Protéger les lapins contre l'entérotoxémie, la myxomateuse et la maladie hémorragique du lapin (VHD);
- Faire appel à un vétérinaire en cas de maladie.